

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID: 059-200040947-20250304-DEC2025_034-AU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_034

Objet : M24.043 - Réhabilitation de l'éclairage public sur la ZAE Blanche Maison à BAILLEUL Avenue des Nations Unies ; Allée de Strasbourg; Allée de la Communauté de Communes

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000€ HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'avis n°24-139680 du 12/12/2024 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20241212W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 23 janvier 2025 avant 12h00;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché M24.043 - Réhabilitation de l'éclairage public sur la ZAE Blanche Maison à BAILLEUL Avenue des Nations Unies ; Allée de Strasbourg; Allée de la Communauté de Communes, ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec l'opérateur économique :

- INEO RESEAUX NORD EST (59190 HAZEBROUCK) pour un montant de 233 823,22 € HT soit 280 587,86 € TTC (au regard du Bordereau des Prix Unitaires valant Devis Quantitatif Estimatif).

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le

0 4 MARS 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

